



Direction générale de l'enseignement secondaire

Notice d'information – Demande d'admission au sein d'un lycée

La présente notice d'information apporte à l'élève majeur ou aux titulaires de l'autorité parentale de l'élève mineur, les informations nécessaires sur l'usage des données et les droits dont ils disposent dans le cadre de l'introduction d'une demande d'admission dans un établissement de l'enseignement secondaire public luxembourgeois.

Nous vous informons que lorsqu'une demande d'admission est introduite dans un lycée, sur base de l'article 37, alinéa 4, de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées, les données suivantes pourront être consultées de manière électronique dans le Fichier élèves :

- Bulletins des deux dernières années scolaires ;
- Avis d'orientation ;
- Décision relative à la promotion ;
- Cursus scolaire de l'élève dans l'enseignement secondaire.

Le traitement des données est effectué sur base de la loi modifiée du 18 mars 2013 relative aux traitements des données à caractère personnel concernant les élèves, notamment l'article 3, paragraphe 1^{er}, points 3 et 4. Le système informatique prévoit une conservation des enregistrements liés aux traitements pendant une durée de trois ans, afin de permettre la traçabilité du motif du traitement.

Les demandes d'admission sont enregistrées par le secrétariat de la direction de l'établissement sollicité, puis la direction élargie de celui-ci consulte les données visées ci-dessus en vue de la décision d'admission.

Ces données sont exclusivement utilisées pour évaluer le parcours scolaire de l'élève et prendre une décision d'admission éclairée.

Aucun enregistrement des données n'est effectué.

Vous disposez des droits prévus par les dispositions du chapitre III du RGPD, dans les limites de la législation applicable, accéder aux données vous concernant et en obtenir une copie (article 15), obtenir la rectification des données inexactes ou incomplètes (article 16). Vous disposez également, dans certains cas de figure, d'un droit à la limitation du traitement de vos données (article 18) et d'un droit de vous opposer aux traitements de vos données dans les conditions prévues par l'article 21 du RGPD.

Le traitement de vos données n'implique pas de prise de décision automatisée produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant de manière significative de façon similaire.

Pour toute question relative au traitement de ces données ou pour exercer vos droits, vous pouvez, en justifiant de votre identité, c'est-à-dire en joignant à votre demande une copie lisible et valide de votre pièce d'identité, contacter le responsable du traitement ou son délégué à la protection des données, dont les coordonnées figurent aux points 1 et 2.

Si, après nous avoir contactés, vous considérez que le traitement de vos données par le MENJE constitue une violation du RGPD ou que vos droits en vertu dudit règlement ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une plainte auprès de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) située au 15, Boulevard du Jazz, L-4370, Belvaux (www.cnpd.lu).

Pour toute question concernant le traitement de vos données, veuillez contacter notre délégué à la protection des données :

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

33, Rives de Clausen

L-2165 Luxembourg

Courriel : dpo@men.lu